

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

**N° CP/2013/763 - Actions décentralisées - 2114  
Solidarité internationale - Second appel à projets 2013**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés des subventions d'investissement d'un montant total de 13 000 €, selon la répartition suivante :

- à l'Association "Aide au développement de villages au Laos" (ADV Laos), une subvention de 3 500 € pour le projet 2013 de construction d'une maison communale à BAN NA TEUI, dans la province de Savannakhet au Laos
- à l'Association "Djulé Djulé", une subvention de 2 000 € pour le projet 2013 de construction d'une maison médicale à TANGTSE, dans la région du Zanskar en Inde, sous réserve de l'obtention de justificatifs garantissant l'intérêt général du projet
- à l'Association "Dounyato", une subvention de 4 500 € pour le projet 2013 de réalisation de trois forages à KOUMLELA, au Burkina Faso
- à l'Association "Petit à petit", une subvention de 2 000 € pour le projet 2013 de construction d'une troisième salle de classe équipée et d'un logement d'enseignant à l'école primaire de SOROBI, au Burkina Faso
- à l'Association "Les Enfants de Djibasso", une subvention de 1 000 € pour le projet 2013 de construction d'un centre de formation professionnelle à DJIBASSO, au Burkina Faso.

Par dérogation au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en une seule fois aux bénéficiaires, dès cette délibération rendue exécutoire, et sur présentation des justificatifs manquants pour l'Association "Djulé Djulé".

Les bénéficiaires devront justifier a posteriori de la réalisation effective du projet subventionné en produisant, dans l'année qui suit sa réalisation, le compte rendu relatif au projet et le budget final

détaillé de l'opération, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81057-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 20/11/13